



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20250212007 • Clôture de la régie de recettes du Camping municipal des Escoumes.

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses Articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu le Décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 20210701063 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 7° : de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Vu l'arrêté n° 20130516-021 portant institution d'une régie de recettes pour Camping Municipal des Escoumes ;

Vu l'arrêté n° 20170918-131 portant nomination de Monsieur DI DONATO Bruno en qualité de régisseur de recettes du Camping Municipal des Escoumes ;

Vu l'avis du Comptable public assignataire en date du 16 mai 2013 ;

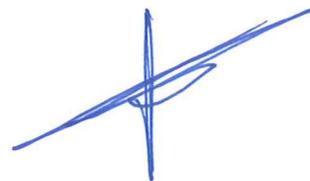
Décide par délégation du Conseil Municipal, de

Mettre fin à la régie de recettes du Camping municipal des Escoumes à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Mettre fin aux fonctions du régisseur à compter du 1^{er} décembre 2024. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse ainsi que tous les documents, valeurs et stocks ;

Fait à Vinça, le mercredi 12 février 2025.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.